



(CECC – Ottawa)... En la quatrième journée de leur Assemblée plénière, les évêques ont adopté en principe, après plusieurs années de travaux d'un comité ad hoc, un nouveau guide pour la protection des personnes mineures, qui met à jour et remplace l'ancien document de 1992 intitulé [De la souffrance à l'espérance](#) . Les évêques ont également appuyé la proposition de formation d'un « cercle » d'organisations catholiques canadiennes qui se concentreraient sur le renforcement des relations avec les peuples autochtones.

Pendant les travaux de la journée, les évêques ont également discuté de ce que l'Église du sud du Canada peut faire pour aider les diocèses du Nord à la suite du transfert, plus tôt cette année, des six diocèses de mission du Canada sous le droit commun de l'Église. La journée avait commencé par la célébration des laudes et de l'Eucharistie, présidée par Mgr Mark A. Hagemoen, évêque de Mackenzie-Fort Smith.

Vers la guérison et le renouveau – L'expérience canadienne

Les évêques ont approuvé en principe un nouveau guide qui présente des lignes directrices, des recommandations et des engagements qui aideront les diocèses, les éparchies et les instituts de vie consacrée pour la protection des personnes mineures et la prévention des abus sexuels. Provisoirement intitulé ***Vers la guérison et le renouveau – L'expérience canadienne*** , le document, une fois terminé, constituera une ressource complète d'un grand intérêt pour tous les catholiques; il inclut des recommandations concernant tous les agents de pastorale ainsi que les bénévoles de l'Église. Il recommande un mécanisme de reddition de comptes afin d'aider à la protection des personnes mineures, à la sauvegarde des milieux de pastorale et à la prévention des abus sexuels, en plus de réfléchir sur la guérison de ceux et celles qui ont été blessés, tant les victimes individuelles que les communautés.

La publication du nouveau document est attendue pour la première moitié de l'année 2017. Le comité ad hoc qui a travaillé à produire cette nouvelle ressource inclut deux évêques, deux

psychologues et une pédiatre (la pédiatre et l'une des psychologues sont des femmes ayant une vaste expérience de travail dans les situations d'abus) ainsi que deux canonistes. Le comité lui-même inclut des représentants des instituts de vie consacrée ainsi que des Églises orientales. Les cinq évêques qui y participent ont une longue expérience de travail concernant toute la gamme de problèmes entourant les abus sexuels.

Relations avec les peuples autochtones

En mars 2016, quatre organisations catholiques ont donné une réponse commune à l'appel à l'action no 48 de la Commission de Vérité et Réconciliation ainsi qu'une réponse aux questions soulevées sur les concepts juridiques couramment appelés « doctrine de la découverte » et terra nullius. Les quatre organisations, représentant les évêques, les instituts de vie consacrée, le clergé, les peuples autochtones et les laïcs, sont la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC), la Conférence religieuse canadienne (CRC), le Conseil autochtone catholique du Canada et l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix.

Le processus de réflexion a abouti à un projet visant à faire participer les mêmes organisations, ainsi que plusieurs autres associations catholiques nationales, à une initiative permanente qui permettrait un partage des réflexions sur les questions autochtones, une expression catholique des préoccupations mutuelles et un moyen d'élaborer en commun des projets possibles. Tout en encourageant les catholiques à donner une suite aux appels à l'action de la CVR, et plus particulièrement aux huit engagements pris jusqu'ici par les quatre parties catholiques, le cercle proposé chercherait spécialement à renforcer les relations catholiques avec les peuples autochtones et entre ceux-ci. L'Assemblée plénière a accueilli la proposition avec plaisir et a encouragé la poursuite des efforts pour réaliser ce projet.

Tribunal d'appel du Canada et Organisme catholique pour la vie et la famille

Le 8 août 2015, le pape François a promulgué les motu proprio *Mitis iudex Dominus Jesus* concernant le Code de droit canonique de l'Église latine et

Mitis et misericors Jesus

pour le Code des canons des Églises orientales. La nouvelle législation comportait des changements importants aux procédures de déclaration de nullité d'un mariage. Deux des changements avaient des répercussions directes sur le Tribunal d'appel du Canada, auquel tous les diocèses et la plupart des éparchies du pays font actuellement appel comme tribunal de deuxième instance. Les évêques ont pris une décision quant au maintien du Tribunal d'appel du Canada et quant à la méthode à utiliser pour payer ses frais de fonctionnement.

Les évêques ont reçu le rapport annuel de l' [Organisme catholique pour la vie et la famille](#) . Ils ont également participé à une évaluation du mandat de l'OCVF et de son mode de

fonctionnement. Fondé il y a 20 ans par la CECC et Conseil suprême des Chevaliers de Colomb, l'OCVF a pour mission de bâtir une culture de la vie et une civilisation de l'amour, grâce à la promotion du respect de la vie et de la dignité humaines et du rôle essentiel de la famille. Les évêques ont souligné l'importance de l'OCVF et la qualité de ses ressources.

